

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

54
Office vétérinaire fédéral
Monsieur Hans Wyss
Directeur
Schwarzenburgstrasse 155
3003 Berne

Réf. : PM/15014348

Lausanne, le 21 août 2013

Audition relative à la modification de l'Ordonnance fédérale concernant les systèmes d'information du service vétérinaire public (OSISVET)

Monsieur le Directeur,

En date du 6 juin 2013, vous avez fait parvenir au Gouvernement vaudois pour audition le projet de révision de l'ordonnance citée en titre, ce dont nous vous remercions.

Le projet présenté constitue une adaptation de la législation en matière de systèmes d'information vétérinaires. Cette adaptation tient compte de l'évolution des différents systèmes informatiques existants relatifs à la santé animale, à la protection des animaux et à la sécurité alimentaire en les intégrant dans un système centralisé. Nous considérons cette intégration comme nécessaire et saluons donc les modifications proposées.

Le Conseil d'Etat rappelle cependant que les cantons romands sont actuellement en train de mettre en place une application intercantonale appelée Lymsohy. Cette application permet notamment le traitement des analyses vétérinaires et sera utilisée de manière transversale par les services cantonaux romands en charge de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires.

Outre à son utilisation transversale, l'application Lymsohy doit pouvoir être utilisée pour l'échange de données avec les systèmes centraux de la Confédération. Dès lors, le Conseil d'Etat demande à la Confédération de tenir compte de cette réalité et d'assurer les passerelles nécessaires entre les systèmes d'information fédéraux et cantonaux afin que l'échange de données puisse se faire de manière efficiente entre les différentes instances.

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir prendre en considération nos déterminations et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération très distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT

LE CHANCELIER


Pierre-Yves Maillard


Vincent Grandjean

Copies

- Office des affaires extérieures
- Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)